Guide du Passeport Mobilité Études 2017-2018



Du 1er février au 30 avril 2017

mobilite.ladom.fr

PASSEPORT MOBILITÉ ÉTUDES

Je suis étudiant, je souhaite bénéficier de l'aide au transport.

LADOM

L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité

Sommaire

Le calendrier du PME p.3

Les pièces justificatives à fournir p.4

Le Passeport Mobilité Etudes p.5

Votre demande WEB en 6 étapes p.6

Mini guide du départ p.7

Points Internet ou Cyber Bases p.8

LADOM – L'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité – Place du marché – 97600 Mamoudzou
mayotte.pme@ladom.fr – www.ladom.fr - Directeur de la publication : Soilihi Mouhktar – Rédaction : LADOM de Mayotte
Impression : Imprimah – Janvier 2015 – Tirage : 6 500 ex. Ne pas jeter sur la voie publique.



Le Calendrier
Passeport Mobilité Études

DU 1ER FÉVRIER AU 30 AVRIL 2017

La demande et inscription sur le site

Saisissez votre demande sur le site Internet de LADOM :

mobilite.ladom.fr

Au delà de cette période, le dossier sera traité « Hors délai ».

Télécharger l'ensemble des pièces complémentaires que vous possédez sur le site web.

Il y a des pièces que vous n'aurez que fin Juin, début Juillet (attestation de réussite au bac, attestation conditionnelle de bourse, résultats, …).

À PARTIR DU 8 JUILLET 2017

Début des traitements des demandes par LADOM.

LADOM vous donnera un avis de décision. Cela sera d'autant plus rapide que vous aurez finalisé l'ensemble du dossier dans les délais impartis.

Une fois les dates de voyage fixées, les billets sont non modifiables et non remboursables.

À votre arrivée…

Restez en contact

Nous sommes toujours disponibles via votre dosssier en ligne.





Seuls les dossiers COMPLETS seront traités par les services instructeurs.

Tout changement de situation (adresse du logement, numéro de téléphone, email, changement de cursus etc…) doit nous être signalé.



Les pièces à fournir
Passeport Mobilité Études

Pour demander le Passeport Mobilité Études

La demande de Passeport Mobilité Études doit être renouvelée à chaque voyage *(Aller ou retour vers Mayotte)* via internet en se connectant à l'adresse :

mobilite.ladom.fr

Seuls les dossiers retournés à LADOM avec toutes les pièces justificatives seront instruits et donneront lieu à une ouverture du Passeport Mobilité Études.

Les pièces à fournir ?

Pour pouvoir obtenir votre Passeport Mobilité, vous devez télécharger obligatoirement dans votre compte LADOM les pièces justificatives suivantes, en copie lisible, lors de la constitution de votre dossier.
D'autres pièces peuvent être demandées par LADOM pour justifier de situation particulière.

Pour une première demande :

- ☐ Copie du livret de famille COMPLET de vos parents *(toutes les pages du livret avec extrait de naissance des personnes non existantes dans les livrets).*
- ☐ Copie recto / verso de votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport. *(si étranger : visa de sortie de territoire si carte de séjour de moins de 10 ans)*
- ☐ Copie d'une facture (de moins de 3 mois) EDM, Sogea ou téléphone fixe.
- ☐ Une attestation de réussite au baccalauréat ou le relevé des notes du bac.
- ☐ Attestation de pré-inscription 2017 / 2018 ou justificatif d'acceptation dans un établissement d'enseignement supérieur.
- ☐ Attestation conditionnelle de bourse.
- ☐ Justificatif de l'inexistence ou de la saturation si la filière choisie existe à Mayotte.
- ☐ Avis d'imposition 2016 des parents.

Pour un renouvellement :

- ☐ Copie recto / verso de votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport.
- ☐ Copie d'une facture (de moins de 3 mois) EDM, Sogea ou téléphone fixe.
- ☐ Attestation de réussite aux examens ou notes.
- ☐ Copie du certificat de scolarité ou d'admission (2016 / 2017).
- ☐ Une attestation de présence aux cours et aux examens pour l'année universitaire 2016-2017 (le demandeur doit avoir été présent à au moins 3 cours sur 4 et présent à l'ensemble des examens du cursus pour lequel il a obtenu l'aide PME). Si la demande ne répond pas à ces critères d'assiduité, celle-ci est considérée comme étant abusive.
- ☐ Notification d'attribution conditionnelle de bourse CROUS (2017 / 2018).
- ☐ Avis d'imposition 2016 des parents.

Bourse = éligibilité à 100% ou 50% ?

✔ En règle générale, les étudiants et futurs étudiants déposent leur demande de bourse entre janvier et avril et obtiennent la réponse du CROUS au plus tard en juin, ce qui leur permet de produire leur justificatif de boursier.

✔ Si vous êtes éligible, **mais ne pouvez pas fournir le justificatif de bourse** lors du dépôt du dossier, la prise en charge sera de 50%. Soit la moitié du prix du billet à la charge de l'étudiant.



Passeport
Mobilité Études

Le Passeport Mobilité

Le Passeport Mobilité Études ouvre droit sous conditions à la prise en charge d'un billet d'avion aller / retour par année universitaire ou scolaire.

Cette prise en charge est :

- De 100% du coût du titre de transport aérien si vous êtes étudiant boursier.
- De 50% dans les autres situations d'éligibilité (sous conditions).

Le trajet concerné : de la collectivité de départ jusqu'à l'aéroport le plus proche de l'établissement de destination en métropole ou outre-mer.

Il s'adresse :

- Aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en raison de l'inexistence ou de la saturation, sur le territoire de résidence, de la filière d'étude choisie, et ayant pour objet le financement d'une partie du titre de transport.

Conditions d'Éligibilité

Pour pouvoir prétendre au Passeport Mobilité, vous devez remplir les conditions suivantes.

1. Foyer fiscal, plafond de ressources et montant de l'aide.

Vous êtes éligible au Passeport Mobilité Études, si vous êtes rattaché à un foyer fiscal dont le niveau de ressources, défini comme étant le rapport entre le revenu annuel et le nombre de part, ne dépasse pas le montant supérieur de la deuxième tranche d'imposition, soit 26 631 euros en 2016.

Le montant de l'aide est fixé à :

- 1. **100%** du coût du titre de transport aérien si vous êtes étudiants boursiers* ou élèves lycéens relevant du second cycle de l'enseignement secondaire .
- 2. **50%** dans les autres cas.

2. Age / Études / Filières éligibles et Lieu de formation

Vous devez être âgé de 26 ans au plus au 1er octobre de l'année universitaire au titre de laquelle vous formulez votre demande.

La filière d'études est non disponible (inexistante ou saturée) dans votre collectivité. Avec votre demande, vous produisez un certificat du recteur chancelier des universités ou, le cas échéant, du vice-recteur territorialement compétent attestant l'impossibilité de suivre dans votre collectivité un cursus scolaire ou universitaire pour la filière d'étude choisie.

Le lieu de formation est situé en métropole ou dans une collectivité mentionnée au 1 de l'article 50 de la loi du 27 mai 2009 susvisée ou dans un état membre de l'Union Européenne dans le cadre du programme communautaire.

3. Renouvellement

Pour obtenir le renouvellement de votre passeport mobilité études, si vous êtes étudiant ou lycéen **vous ne devez pas avoir subi deux échecs successifs aux examens** et concours de fin d' année scolaire ou universitaire.

** sur critères sociaux au sens de l'article 1 du décret du 18 septembre 2008.*

Faire sa demande

de Passeport Mobilité en 6 étapes

Du 1er février au 30 avril 2017

Étape 1 :

Préparer ses documents :

Pièces nécessaires :

1 - Pièce d'identité

2 - Avis fiscal 2016 de la famille

3 - Votre numéro d'étudiant (INE) figurant sur la carte étudiant ou la confirmation d'inscription au baccalauréat.

Étape 2 :

Connectez vous au site web de LADOM :

mobilite.ladom.fr

Étape 3 :

Constituer votre demande de Passeport Mobilité Études :

Suivez attentivement les instructions qui vous sont demandées. Saisir les différentes rubriques et enregistrer.

Étape 4 :

Scanner les pièces justificatives :

Une fois la demande saisie, vous pouvez vérifier les pièces justificatives nécessaires en allant sur l'onglet : « vous devez joindre des pieces justificatives pour finaliser votre demande ».

- Régler votre scanner sur la résolution : 200 x 200 pixels
- Régler le type de fichier sur PDF (Acrobat Reader)
- Si le document contient plusieurs pages (ex livret de famille), régler le scanner sur multi-pages (ou « plusieurs pages ») pour que toutes les pages soient dans un seul fichier PDF quelque soit le nombre de pages.

Attention, ne pas mettre de pièces justificatives trop volumineuses ou bien qui sont scannées au delà de 200 x 200 pixels.

Étape 5 :

Télécharger les pièces justificatives :

Si vous avez respecté les formats, vous pouvez télécharger vos pièces justificatives en allant sur l'onglet : « vous devez joindre des pieces justificatives pour finaliser votre demande ».

Étape 6 :

Soumettre ma demande

Cela prend 15 min environ selon la connexion.





Mini guide de départ

100% CONSEIL 100% OOV

Avant de partir, il y a des choses à ne pas oublier…

Voyager léger (ne pas emporter plus de nourriture qu'un repas coupe faim).

Papiers importants à emmener :

- ☐ Copie du billet d'avion électronique
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ RIB
- ☐ Extrait de naissance
- ☐ Photocopie du livret de famille complet
- ☐ Attestation de prise en charge par la CSSM avec ton numéro de Sécurité Sociale
- ☐ Attestation de RADIATION de la CAF de Mayotte
- ☐ Relevés de notes du BAC et de 1ere et terminale
- ☐ Attestations de Sécurité Routière 1 et 2 (obtenues au collège)
- ☐ Copie du dernier avis d'imposition de la famille
- ☐ Carnet de santé
- ☐ Attestation conditionnelle de bourse du CROUS
- ☐ Confirmation de réservation de logement Universitaire
- ☐ Une liste de contacts utiles (famille, amis,médiateurs et DASU)

En cas de besoin d'un garant pour votre logement :

- ✔ 3 derniers bulletins de paie du garant.
- ✔ Justificatif de domicile du garant.
- ✔ Photocopie de la pièce d'identité du garant.

Petits conseils :

Ne pas oublier d'emmener des objets personnels, photos et cartes postales pour décorer votre chambre. Cela servira en cas de « coup de blues ».

Départ

Venir à l'aéroport de Dzaoudzi 3 heures à l'avance.

Respectez les formalités d'embarquement.

Une fois à la Réunion, ne sortez pas de l'aéroport. Allez dans la zone transit où vous pourrez déjeuner.

Dans tous les cas, si vous avez des questions, demandez à l'accueil ou aux gens autour de vous.

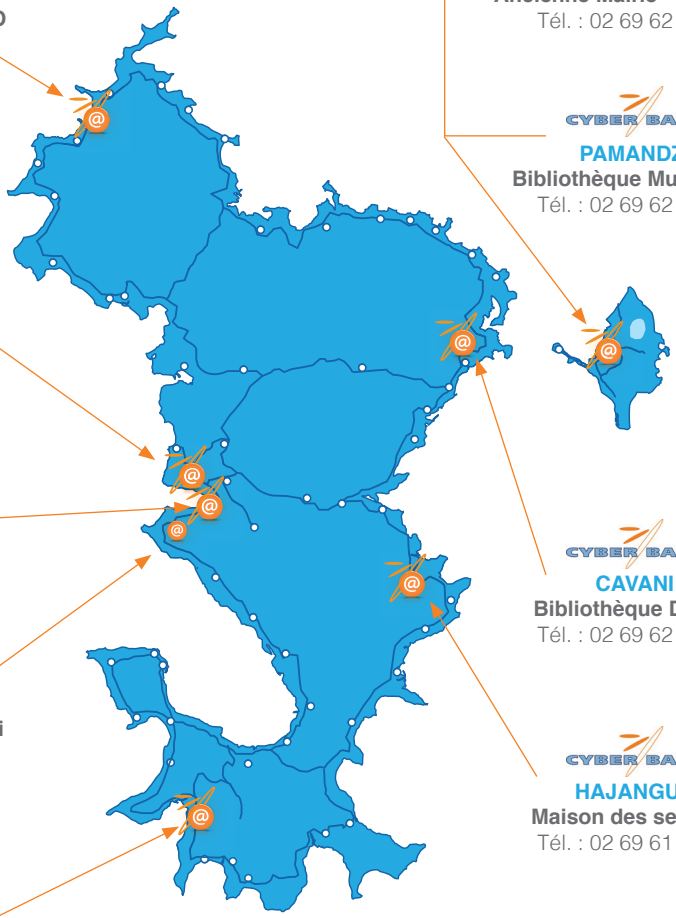
Arrivée

Si vous bénéficiez d'un billet TGV-AIR Vous devrez prendre le TGV à l'Aéroport de Paris.

Attention : les taxis sont beaucoup plus chers qu'a Mayotte (le minimum tarifaire est environ de 7€ même si le taxi fait 1 seul kilomètre et environ 1€/km si le taxi avance et 0.5€/min si il est arrêté). Pour un trajet Paris-Lille, comptez minimum 200€. Pour faire les transits entre les Aéroports et les gares, il y a des navettes (environ 20€) ou le RER. Ensuite, vous pouvez utiliser le métro pour aller jusqu'à la gare pour prendre le train.



POINTS INTERNET ou CYBER BASE



M'TZAMBORO
OMJS DE M'TZAMBORO
1, rue mairie annexe
M'tsahara

PAMANDZI
Point Internet
Ancienne Mairie - Pamandzi
Tél. : 02 69 62 23 76

PAMANDZI
Bibliothèque Municipale
Tél. : 02 69 62 23 76

CHICONI
MJC de Chiconi
rue de la Mairie
Tél. : 02 69 62 36 06

MANGAJOU
Mairie annexe

CAVANI
Bibliothèque Départ
Tél. : 02 69 62 23 76

SADA
Point Internet
Bibliothèque de Doujani

HAJANGUA
Maison des services
Tél. : 02 69 61 94 31

KANI BE
MJC de Kani-Bé
Tél. : 02 69 61 14 26

IMPRIMAH (0269) 61 22 18

Ces points internet sont généralement équipés de scanner et l'accès est gratuit au public.